

Rocheservière, le 17 mai 2019

**Aux familles actuellement ou prochainement utilisatrices du transport scolaire**

Madame, Monsieur,

Depuis 2017, la Région Pays de la Loire est devenue l'autorité organisatrice principale du transport scolaire. Dans les prochains jours, vous allez inscrire votre enfant au transport scolaire pour la rentrée 2019-2020.

Je tenais par le présent courrier à vous rappeler que **l'AIFR (Association Intercommunale Familles Rurales) du secteur de Rocheservière est l'organisateur du transport scolaire au niveau local\***, par délégation de la Région des Pays de la Loire, sur votre territoire.

Pour cette rentrée 2019, les modalités d'inscription et de paiement du transport scolaire évoluent :

- Inscriptions en ligne sur le site [www.aleop.paysdelaloire.fr](http://www.aleop.paysdelaloire.fr) (dernier délai : **15 juillet 2019**)
- Paiement en ligne : **tarif unique de 110 € par élève** (gratuité à partir du 3ème enfant transporté) **correspondant à la part du transport scolaire**, à payer en ligne (ou envoi d'un chèque), au moment de l'inscription.
- Si le car ne s'arrête pas actuellement là où vous souhaiteriez que votre enfant le prenne, **CONTACTEZ l'AIFR rapidement** et dans tous les cas **avant le 15 juin 2019**. Toute demande de point d'arrêt qui arrivera après cette date ne sera pas prise en compte pour la rentrée de septembre.

**Pour assurer un service de qualité, l'AIFR a mis en place une gestion de proximité** (informations, création de points de montée, gestion des circuits et des accompagnatrices, discipline, sécurité,...) **qui nécessite une participation financière supplémentaire** d'un montant de 7 ou 8 € (+ frais d'accompagnement lorsqu'il y a ce service dans le car). Cette facture complémentaire vous sera transmise ultérieurement.

L'AIFR se tient à votre disposition et à votre écoute pour répondre à vos questions en lien avec le transport scolaire de votre enfant :

21 rue du Peplu - 85620 Rocheservière (mardi, mercredi matin et jeudi)  
Par téléphone : 02 51 31 15 75  
Par mail : [aifr.transportscolaire@orange.fr](mailto:aifr.transportscolaire@orange.fr) / Conjointement (pour Boufféré) jusqu'à la rentrée de septembre 2019 : [tsbouffere@orange.fr](mailto:tsbouffere@orange.fr)  
Informations sur notre site Internet : [www.famillesrurales.org/aifr](http://www.famillesrurales.org/aifr)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**M. Roch BRANCOUR**  
Président de la Commission Transports et  
Mobilités Région des Pays de la Loire

**Patrick MERIEAU**  
Président de l'AIFR  
du secteur de Rocheservière

**Jean-Luc GREFFARD**  
Transport scolaire  
de Boufféré

\* Communes et établissements concernés par le territoire de compétence de l'AIFR :

- **établissements primaires** de Montréverd, St Philbert de Bouaine, Rocheservière, L'Herbergement, Boufféré
- **collège Saint-Sauveur** de Rocheservière
- **collèges et lycées du secteur de Montaigu** pour les communes de Montréverd, St Philbert de Bouaine, Rocheservière, L'Herbergement, Les Brouzils, La Copechagnière, Boufféré